

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Conseillers présents : ALBARET Dominique, MIGINIAC Christian, PEYRAMAURE Claire, ADNOT Claudine, JANICOT Arnaud, MAINAUD Bernard, PLAS Emilie, PECHADRE-MONTANDON Stéphanie

Excusée : FAISY Gérard (procuration à Miginiac Christian), FAUCHÉ Cécile (procuration à PLAS Emilie)

Absent : PETIT Yann

Claire Peyramaure est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Travaux école/salle polyvalente : choix du maître d'œuvre
- Compte rendu schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Projet Plan Local d'Urbanisme
- Point budget
- Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de la proposition de TDF et propose à l'assemblée de rajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du conseil du 08 décembre 2015

Travaux école/salle polyvalente : choix du maître d'œuvre

Présents :8 Votants : 10 Pour :6(+2) contre : 0 abstentions :2 A.Janicot,S.Pechadre Montandon

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal les offres reçues pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement et mise en accessibilité de la salle polyvalente (cantine) et de l'école (préau, toilettes) :

Langeau Dominique :14 150€ HT
Rossignol Philippe : 6 839.48€ HT

Il fait part aussi de l'offre reçue par DTBL pour le diagnostic plomb et amiante d'un montant Ht de 390€ concernant les toilettes de l'école et le préau.

Les demandes de subventions devant être faites avant le 10 février, le Conseil doit se prononcer sur le choix du maître d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE de retenir l'offre de M. Rossignol pour la maîtrise d'œuvre et de DTBL pour le diagnostic plomb-amiante.

Compte rendu schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Seul Saint Bazile demande à rejoindre Argentat, Gros Chastang a choisi de rester avec les autres communes de la com com actuelle.

Le 7/02 une commission rendra compte de ce qui se dessine

Le 31/03 le projet sera arrêté

Fin juin, les différents Conseils Municipaux devront délibérer sur le périmètre définitif afin d'être effectif au 1^{er} septembre 2016.

Projet Plan Local d'Urbanisme

La responsable de la DDT accepterait de venir débattre avec le Conseil Municipal des possibilités d'amélioration concernant les permis de construire sur Saint Pardoux.

Une étude lourde mais incontournable doit être mise en place pour envisager de contrer la carte communale qui s'avère très contraignante.

Un PLU pourrait alors être créé (25 000 € dont 15 000 pris en charge par l'état + 20% du département jusqu'à ce jour) afin de :

- déterminer les possibilités de construction dans les villages de Saint Pardoux
- décider d'un minimum architectural

Le PLU permet également de déterminer les zones touristiques sur un territoire donné.

Le Conseil Municipal décide d'inviter la responsable de la DDT au début du Conseil du 9 février 2016.

Point budget

Les différents documents comptables concernant la gestion de la commune et la caisse des écoles sont donnés à chacun pour étude et comme base de réflexion et de travail pour un vote au début du mois de mars.

M. le Maire explique que les comptes détaillés sont consultables en mairie.

- M. le Maire explique le problème de la chaudière défectueuse dans la maison habitée par Nathalie et Alain Veysset, il faudra envisager quelque chose (réparation ou remplacement).

Il porte à notre connaissance que le Pays de Tulle propose et aide l'implantation de chaudières à granulés ou à plaquettes.

Il faudra y réfléchir davantage afin d'étudier les différentes possibilités

Implantation d'un site radioélectrique

Présents : 8 Votants : 10 Pour : 8(+2) contre : 0 abstentions : 0

Dans le but d'édifier un site radioélectrique comprenant un pylône et des équipements techniques au sol, destiné à la fourniture de communications électroniques, TDF souhaite louer un terrain communal de 150 m² à prélever sur la parcelle A233 au lieudit «Charles Haut» .

TDF prendrait à sa charge la réalisation de l'installation électrique qui lui est nécessaire.

Un bail civil serait proposé pour une durée de douze années, renouvelable, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le présent bail serait consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel d'un montant 300 € sans construction pendant 36 mois maximum et de 1500€ dès qu'une construction aura lieu sur le terrain loué.

. Cette première proposition de Charles Haut alimenterait toujours le Puy Nacet mais bénéficierait au bourg de Saint Pardoux, ce qui serait une réelle amélioration.

-Pour compléter la couverture de la commune en téléphonie mobile, TDF propose d'édifier un deuxième site radioélectrique sur le secteur du Feyt. La commune ne possède pas de parcelle dans ce secteur une demande sera faite auprès de propriétaires de parcelles privées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe et autorise le Maire à signer le bail avec TDF.

Questions diverses

- Lecture et diffusion d'un argumentaire rédigé par Karin Pigeaud concernant les menaces qui pèsent sur les RPI en général sur notre département et sur le notre à terme.
- Communication de deux courriers de M. le Maire de Marcillac la Croisille.

La séance est levée à 22 heures 40.

Dominique ALBARET

Claudine ADNOT

Christian MIGINIAC

Arnaud JANICOT

Bernard MAINAUD

Stéphanie PECHADRE-MONTANDON

Claire PEYRAMAURE

Emilie PLAS